

Le 22 mars 2013, volume 25, n° 2

## Fin des assemblées régionales

par Jean-Philippe Deschênes-Gilbert

Les 14 syndicats régionaux de producteurs de bovins ont tenu leur assemblée générale annuelle en février dernier. À ce décompte, il importe d'ajouter trois assemblées d'information à l'intention des producteurs de bovins anglophones.

Lors de chaque assemblée, les producteurs de bovins ont eu droit à une présentation sur la planification stratégique du secteur veau d'embouche et du secteur veau laitier. Cette planification stratégique ne représente ni plus ni moins que le plan d'action de chaque secteur pour les cinq prochaines années.

Comme d'habitude, un membre du comité exécutif de la Fédération a présenté les faits saillants de l'année 2012 aux producteurs présents. Cette présentation comprenait un bref état des lieux du dossier Levinoff-Colbex. Force est de constater qu'une grande majorité des producteurs de bovins de réforme souhaitent que la Fédération se concentre sur la mise en marché de leurs produits plutôt que de revenir constamment sur le passé.

En ce qui concerne le secteur veau de lait, la hausse de prélevé proposée (1 \$ pour la promotion et 0,25 \$ pour la mise en marché) a été acceptée à la quasi-unanimité.

Enfin, les nombreuses résolutions adoptées lors des assemblées régionales seront toutes référées à une instance de la Fédération (assemblée annuelle, conseil d'administration, comités de mise en marché, comités de négociation, comités de coûts de production) pour être traitées selon leur secteur de production.

Ces assemblées régionales mettent donc la table pour l'assemblée annuelle de la Fédération qui se déroulera à Québec les 3 et 4 avril prochain.

À noter que les délégués seront invités à se prononcer sur des modifications aux règlements généraux et au Plan conjoint de la Fédération.

Tous les producteurs de bovins ont reçu un avis de convocation accompagné du *Rapport des activités 2012* de la Fédération.

Au plaisir de vous rencontrer!

## Demande d'enquête rejetée

Le 12 mars dernier, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) rendait une décision dans le dossier de demande d'enquête de l'Association de défense des producteurs de bovins (Association) concernant une possible malversation à la Fédération.

Ainsi, la Régie rejette la demande d'enquête de l'Association.

On se souviendra que l'Association exigeait une enquête en alléguant qu'un ancien administrateur de la Fédération aurait fait payer un employé de sa ferme par la Fédération.

La décision de la Régie rappelle que l'Association a admis que certains documents appuyant la demande étaient faux. De plus, l'Association admettait également que l'employé de ferme avait bel et bien été payé par la ferme.

La Régie donne donc entièrement raison à la Fédération qui jugeait irrecevable cette demande d'enquête.



## Formation des enclos d'hivernage : les producteurs aiment

par Nathalie Côté



Une série de formations sur la gestion des enclos d'hivernage s'est déroulée cet hiver. Du contenu théorique, des exercices pratiques et une visite à la ferme pour terminer le tout ont permis aux producteurs de mieux comprendre leur rôle pour assurer une gestion appropriée de ces aménagements.

« Les exercices pratiques et les échanges entre producteurs sont ce que j'ai le plus appréciés », a commenté un participant.

Une dernière session est prévue le 19 avril prochain à Saint-Paul-de-la-Croix de 9 h à 16 h.

Pour inscription, contacter Mme Linda Tremblay, au 1 866 856-3443 ou 418 856-3443 ou par courriel [cfabslcds@bellnet.ca](mailto:cfabslcds@bellnet.ca). Le coût d'inscription est de 30 \$.

## Code de bonnes pratiques

par Nathalie Côté

La Fédération a transmis ses commentaires sur la nouvelle version du Code de bonnes pratiques recommandées pour le bovin de boucherie. Les commentaires de la Fédération visent la faisabilité d'appliquer certaines exigences telles :

- ↳ un refuge adéquat comme protection lors de conditions météorologiques extrêmes comme la chaleur;
- ↳ la mise en place d'un plan de secours à la ferme en cas d'urgence ou d'interruption de l'approvisionnement en aliments et en eau;
- ↳ l'utilisation d'un analgésique pour la castration de taureaux âgés de plus de 9 mois;
- ↳ l'atténuation de la douleur associée à l'écornage des veaux plus vieux que 4 mois;
- ↳ la disponibilité d'une aire de repos pour les animaux lors de longs transports en lien avec l'exigence de recevoir des aliments et de l'eau;
- ↳ la correction de certains termes français pour assurer une meilleure compréhension.

Rappelons que la période de commentaires se terminait le 8 mars dernier. La publication du nouveau code est prévue à l'été 2013.

## Formation sur les fourrages

par Nathalie Côté

Plusieurs séances de la formation *Le Défi des fourrages*, adaptée pour les producteurs de bovins de boucherie, se dérouleront prochainement. M. Robert Berthiaume sera le formateur. Voici les dates et lieux des prochaines formations :

- ↳ 26 mars : New Richmond en Gaspésie  
Inscription auprès du Syndicat des producteurs de bovins, contacter M. Marc Têtreault au 418 392-4466.
- ↳ 28 mars : Plaisance en Outaouais  
Inscription auprès de Mme Nathalie Matte, répondante au Collectif régional de formation agricole au 819 983-2293.
- ↳ 9 avril : Rouyn-Noranda, en Abitibi  
Pour information, composer le 1 800 266-5248.

## Veau de lait : logement collectif

La Fédération recevra bientôt les résultats d'une étude visant à établir le portrait technico-économique de la conversion de la production de veaux de lait en logement collectif.

Les objectifs de cette étude visent à déterminer les coûts associés à la conversion en logement collectif et en établir le coût actualisé pour l'ensemble des fermes de veaux de lait du Québec.

Le sommaire de cette étude sera présenté lors de l'atelier veaux de lait, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération les 3 et 4 avril prochain.

## Bovins de réforme certifiés biologiques

par Patricia Lavoie

Le projet de développement de la chaîne de valeur pour la mise en marché des bovins de réforme certifiés biologiques québécois passe à une nouvelle étape. Deux autres postes de commercialisation s'ajoutent. En plus de la Coopérative des encans d'animaux du Bas-Saint-Laurent, les producteurs peuvent livrer leurs vaches aux postes de Saint-Isidore et de Saint-Hyacinthe.



Pour ce faire, ils doivent communiquer avec Mme Patricia Lavoie, responsable des activités pour la mise en marché des bovins de réforme, au 450 679-0540, poste 8559. Les livraisons aux postes de commercialisation sont effectuées seulement le lundi.

Le prix des bovins de réforme certifiés biologiques est établi en fonction de deux éléments : le prix de base et la prime selon le classement vivant. Le prix et la prime sont appliqués sur le poids de la carcasse de l'animal déterminé à l'abattoir.

### PRIX DE BASE

Le prix de base est établi sur la moyenne du prix des bovins de réforme « conventionnels » mis en marché sur une base vivante, dans les postes de commercialisation québécois au cours de la semaine précédant la livraison. Cette donnée est disponible sur le site Internet de la Fédération au [www.bovin.qc.ca](http://www.bovin.qc.ca) sous l'onglet Info-prix/Bovin de réforme et veau laitier/Hebdomadaire et prix moyen. Ce prix est en dollars par livre (\$/lb vif). On le ramène en valeur carcasse en le divisant par 44 % (rendement carcasse moyen pour une vache de réforme).

### PRIME SELON LE CLASSEMENT

La prime versée pour les bovins de réforme biologiques s'établit ainsi :

Classes de vaches	Montant de la prime
2	0,32 \$ lb/carcasse
4	0,22 \$ lb/carcasse
5	0,12 \$/lb carcasse

Le classement de chaque animal est fait au poste de commercialisation où a lieu la livraison.

La demande pour la viande biologique est grande. Plusieurs transformateurs québécois ne réussissent pas à combler les besoins des consommateurs. Ce projet a pour objectif de permettre aux producteurs de lait certifié biologique de vendre leurs vaches en fin de carrière avec une plus-value et aux transformateurs de répondre à la demande.

## Veau vérifié : déjà trois fermes certifiées

par Nathalie Côté



**veau vérifié**

La mise en œuvre du programme Veau vérifié - le programme HACCP pour la production de veau - a débuté en 2013. Déjà trois fermes de veaux de lait et de veaux de grain ont obtenu leur certification puisqu'elles répondaient aux exigences du programme et qu'elles avaient reçu une recommandation favorable de l'auditeur.

Le programme Veau vérifié s'inscrit dans la lignée des programmes de salubrité des aliments offerts dans d'autres secteurs de production comme Lait canadien de qualité, Votre propre poulet et Verified Beef Production<sup>MC</sup>.

En septembre 2010, la reconnaissance de l'intégrité technique du programme par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et par les provinces a lancé le développement d'outils pour les producteurs et la mise en œuvre du programme.

Le programme Veau vérifié s'adresse autant aux producteurs de veaux de lait qu'aux producteurs de veaux de grain. Le manuel du producteur contient une série de bonnes pratiques de production qui ont pour but de contenir, de réduire ou d'éliminer les risques potentiels de contamination du produit.

L'objectif est d'aider les producteurs de veaux à répondre aux besoins des consommateurs en matière de salubrité des aliments, en plus de respecter les exigences imposées par les transformateurs, les détaillants et les restaurateurs.

Pour plus d'information, contactez Mme Nathalie Côté au 450 679-0530, poste 8460.

# Programme de paiement anticipé : campagne 2013-2014

par Michèle DeMunck

---

Le 1<sup>er</sup> avril 2013, une sixième campagne du Programme de paiement anticipé sera lancée dans le secteur bovin. Les modalités de prêt de cette dernière campagne sont presque identiques à celles de la précédente. Les producteurs peuvent se prévaloir d'un prêt d'un montant maximum de 400 000 \$, dont la première tranche de 100 000 \$ est exempte d'intérêt. La portion restante porte intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %.

Les taux unitaires utilisés pour le calcul des prêts admissibles sont les suivants :

Produit	Taux par tête
Bouvillons de plus de 1250 lb	864 \$
Bouvillons de moins de 1250 lb	664 \$
Veaux d'embouche de plus de 675 lb	586 \$
Veaux d'embouche de moins de 675 lb	485 \$
Veaux de lait	424 \$
Veaux de grain	365 \$

Les producteurs qui ont adhéré au programme dans la campagne précédente recevront automatiquement par la poste les formulaires pour leur nouvelle inscription.

Si vous n'avez jamais adhéré au programme, contactez-nous pour de plus amples informations.

Vous pouvez joindre l'équipe du PPA au 450 679-0540, poste 8993.

**Annonce!**  
**Annonce!**  
**Annonce!**



## **SITE WEB**

Un nouveau site Web *Bœuf du Québec* à la ferme est actuellement en développement. Ce site permettra aux consommateurs de consulter un répertoire des fermes ou de regroupements de fermes qui vendent de la viande de bœuf né et élevé au Québec.

Les producteurs qui souhaitent s'inscrire dans ce répertoire doivent communiquer avec Mme Kathleen Soucy à l'agence de vente des veaux d'embouche au 450 679-0530, poste 8361 et un formulaire de demande d'inscription leur sera fourni. Ce service est gratuit.